



Extrait du Registre aux Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de NOYELLES LES SECLIN

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : Henri LENFANT - Yveline PEYRONIE - Stéphane ROLAND - Dominique BLANCHART - Philippe HEROGUER - Audrey FOCKEU - Isabelle CHARDON - Jean-Michel DARQUE - Alain LACHEREZ - Claudine PLICHON - Joëlle CASTELLI

Excusés : Marc DUPRE donne pouvoir à Henri LENFANT, Christelle NEIRYNCK donne pouvoir à Audrey FOCKEU

Secrétaire de séance : Yveline PEYRONIE

DELIBERATION N° 16/2025/VC/HL

Objet : Vide Greniers – 22 juin 2025 – Tarifs

Dominique Blanchart, Conseiller Délégué, rappelle à l'Assemblée le Vide Grenier organisé le dimanche 22 juin prochain rue des Près, rue du Château et rue des Ecoles.

Il propose que soit sollicitée une participation financière de 5€ l'emplacement de 04 mètres aux exposants non noyellois. Ces recettes seront encaissées sur la Régie Enfance Jeunesse. Il propose également de reverser le solde des sommes collectées par le biais d'une subvention au CCAS.

Les dates d'inscription seront prochainement communiquées, une fois définies par la Commission Vie Associative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif de de 5€ l'emplacement de 04 mètres aux exposants non noyellois ;
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront encaissées sur la Régie Enfance Jeunesse.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le 24 mars 2025
Le Maire,
Henri LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.